POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud, Milon, et Milo Niverlet, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1º novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.

3 — 52 — Express.

3 — 32 — matin, Express-Poste.

9 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.

11 — 49 — matin, Omnibus.

6 — 43 — soir, Omnibus.

9 — 44 — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.

8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 «
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

On lit dans le Moniteur:

Marseille, 2 février 1859, 4 h. 5 m. s.

Leurs Altesses Impériales, après avoir reçu les autorités et déjenné à la Préfecture, sont parties à trois heures et demie pour Paris. Une foule immense stationnait dans les rues que le prince devait shivre pour se rendre à la gare du chemin de fer, et l'accueillait aux cris de: Vive l'Empereur! vive le Prince Napoléon! vive la princesse Glotilde!

LL. AA. II. le prince et la princesse Napoléon sont arrivés à Paris jeudi 3 février.

On trouvera ci-après le texte d'une dépêche adressée par le comte de Cavour au comte Buol, sous la date du 25 novembre dernier, et qui contient les observations du ministre sarda relativement au traité de commerce signé en 1857 entre l'Autriche et le duché de Modène.

Nous publions ce document qui, sans avoir directement trait aux préoccupations actuelles, ne minque pas d'intérêt, car il expose quelques-uns des griefs du gouvernement piémontais contre l'Autriche.

Il paraît d'ailleurs que jusqu'à présent le comte Buol n'a pas répondu à la note de M. de Cavour, et que ce silence est regardé comme offensant par le cabinet de Turin.

Une correspondance de Vienne, que publie le Times, dans sa seconde édition, dit que le cabinet anglais a adressé au gouvernement autrichien une note peu agréable. Les quatre puissances demanderaient, sous peu, la retraite des garnisons autrichiennes dans les Légations.

Des nouvelles de Corfou en date du 30 annoncent que l'adresse des députés ioniens, en réponse au discours prononcé par M. Gladstone, à l'ouverture du parlement, exprime en termes très-nets le désir de se réunir à la Grèce.

Nous avons signalé plus d'une fois déjà, dans la presse anglaise, l'expression de certaines inquiétudes , inexplicables pour nous, qui la faisaient adresser au gouvernement des interpellations pressantes au sujet de la nécessité d'armer les côtes et d'augmenter la marine britannique.

Un membre du parlement, M. Lindsay, dans un discours prononcé devant ses électeurs à North-Shields, et pour flatter sons doute cette tendance de l'opinion publique, s'est déclaré très-peu rassuré au sujet de l'augmentation de la marine française, dont les proportions, a-t-il ajouté, « deviennent gigantesques. »

L'honorable membre en a conclu que le gouvernement britannique ne devait pas, par suite d'une économie mal entendne, laisser subsister dans le public des craintes dont l'effet était bien plus désastreux pour la fortune publique que le serait la dépeuse nécessaire au développement d'une force suffisante capable de défier la puissance maritime de toutes les nations de l'Europe.

Ces craintes sont d'ailleurs si bien entrées dans l'esprit public, que, dans les cercles maritimes, on s'entretient déjà des intentions présumées de l'amiranté au sojet de l'augmentation de l'escadre du canal.

D'après ces rumeurs, cette escadre serait portée à 10 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 2 corvettes, augmentés d'un certain nombre de sloops, lous à hélice; l'on va même jusqu'à désigner les vaisseaux qui paraissent devoir être appelés à ce service.

Enfin, il n'est pas jusqu'au nom des officiers supérieurs chargés d'assister le contre amiral sir Charles H. Fremanti qu'on ne désigne déjà, et l'on cite particulièrement les contre-amiraux sir Henry Keppel, Georges Elliot et l'honorable F.-T. Pelham.

Si nons relevons les inquiétudes qui se manifestent de l'autre côté du détroit, c'est bien plutôt, nons le répétons, pour constater les progrès immenses de notre marine, depuis l'avènement au pouvoir de Napoléon III, que pour tenir compte de cette panique qui a pris naissance lors de l'inauguration des bassins de Cherbourg, et qui nous paraît être tont individuelle en Angleterre.

Jamais, en effet, l'alliance anglo française n'a été plus assurée qu'aujourd'hui, et il ne faut voir, dans

ce mouvement de l'opinion publique, que le résultat d'un certain froissement de l'amour-propre britannique qui s'inquiète et s'étonne de voir une puissance voisine, déjà redoutable par ses forces militaires, acquérir une force maritime dont jusqu'alors on n'avait pas eu l'exemple. — Charles Bousquet.

(Le Pays.)

DISCOURS DE LA REINE D'ANGLETERRE.

Le discours de la reine d'Angleterre a été transmis de Londres à Paris avec une rapidité exceptionnelle. Malgré la longueur de ce document, sa transmission, commencée à une heure trente-sept minutes, était terminée à deux heures donze minutes. Jamais l'administration des télégraphes n'avait employé une activité pareille.

Londres, 3 février.

Milords et Messieurs,

En faisant appel, à l'époque ordinaire, aux conseils de mon parlement, je suis henreuse de penser que, dans la condition intérieure du pays, rien n'est de nature à inspirer l'inquiétude et qu'il existe beaucoup de raisons de concevoir de la satisfaction et de la reconnaissance.

Le paupérisme et les crimes ont considérablement diminué l'année dernière, et un esprit de con-

tentement général règne partout.

La bénédiction octroyée par le Tout-Puissant à la bravoure de mes troupes dans les Indes et aux talents de leurs officiers m'a permis d'infliger un châtiment signalé à ceux qui sont encore en armes contre mon autorité, partout où ils ont osé tenir tête à mon armée, et j'espère pouvoir bientôt vous annoncer la complète pacification de ce grand empire, et consacrer mon attention à l'amélioration de sa condition et à la suppression de toutes les traces du malheureux conflit actuel.

En prenant, par votre conseil, le gouvernement direct de cette partie de mes Etats, j'ai cru devoir faire convaître par une proclamation les principes d'après lesquels je voutais me guider, ainsi que la clémence que j'étais disposée à manifester vis à-vis de ceux qui pourraient avoir été entraînés à la ré-

COTELLEUE

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Première Partie.

I. - L'HÔTEL DE MONTGLARS.

Il est dans le faubourg Saint-Germain de ces demeures privilégiées qui ont traversé les siècles avec leur caractère de grandeur, sans que la vétusté ait rien enleve à leur noblesse et à leur grace. Un mur épais, surmonté d'une balustrade à jours et percé d'une large porte, les isole de la rue. Devant l'hôtel s'étend une vaste cour pavée comme au temps de Louis XIV, et en arrière un jardin dessine sa pelouse et ses allées de tilleuls et d'acacias. Lorsque, pour faire de la place à une population sans cesse croissante, il a fallu multiplier les quartiers et entasser les familles dans d'élégantes petites bonbonnières, on aime à retrouver ces hôtels majestueux, qui reportent l'esprit vers d'imposants souvenirs, écrits dans la pierre et le marbre. C'est ainsi qu'à Venise les palais d'autrefois, veuss des patriciens illustres qui les firent surgir des lagunes de l'Adriatique, mirent encore dans le cristal des

canaux leur façade moresque et leurs arcades byzatines.

L'hôtel de Montglars était , il y a une quinzaine d'années, l'un des mieux conservés et des plus animes que comptât la rue de Varennes. De plain-pied avec un delicieux salon-régence, son jardin offrait une de ces retraites qui donnent le calme et la fraicheur au sein du bruit d'une capitale et au milieu même des ardeurs du jour. C'est là que deux jeunes filles se promenaient un matin en se tenant par la main et en échangeant des paroles pleines d'effusion. L'une, Emma de Neuville, était la belle-sœur du marquis Félix de Montglars, un de ces lions parisiens pour qui la vie semble devoir être une fète perpétuelle; un de ces héros de la mode, toujours à l'afflût des nouveautés, et qui croiraient s'ennuyer s'ils se permettaient un instant de réfléchir, de se reposer, de se recueillir vis à vis d'eux-mêmes; qui, en un mot, seraient épouvantes de la lenteur des heures s'ils ne s'arrangeaient pour les dissiper dans une activité stérile.

Tout en côtoyant cette existence de dissipation et de frivolité, Emma ne paraissait pas en avoir contracté le goût ni subi la déplorable influence. La simplicité de sa toilette pouvait attester celle de ses manières. Depuis un an, c'est-à-dire depuis sa sortie du couvent, elle était restée presque étrangère au tourbillou qui la sollicitait pour l'entraîner. Telle était aussi son amie Louise d'Orban, nature non moins distinguée, et qui tenait de la violette et de la sensitive.

Elles étaient ravissantes à voir, ces deux jeunes filles, foulant de leur petit pied le sable fin des allées, tantôt se perdant derrière un berceau de lilas, tantôt apparaissant de nouveau comme de blanches ombres. Par une etrange similitude, elles étaient également blondes; les boucles satinées de leurs beaux chevaux formaient un eadre harmonieux à leur visage légèrement allongé en un de ces ovales que cherche la fantaisie des graveurs anglais. On eût cru, à les contempler, qu'un dessin keepsake venait de s'animer, et que la vision d'un idéal presque impossible était devenue une réalité.

Et quelle expression de joie sur leurs traits!

Etait-ce bien la joie cependant? Doit on donner ce nom à un mélange de paroles sérieuses, d'espérances et de craintes? car il y avait toutes ces nuances dans l'âme et la conversation des deux amies, et plus d'one larme avait mouillé les cils de leurs yeux bleus, en même temps que le sourire entr'ouvrait leurs lèvres.

Mais laissons les traduire elles-mêmes ces pensées qui, au début d'une vie nouvelle, se pressent si abondantes.

— Enfin! disait Emma, tu m'es rendue, ma bonne Louise!... Que cette année, passée loin de toi, ma paru longue!... Jamais je n'avais senti mieux qu'après t'avoir perdue, quel prix a l'amitié d'enfance. Chaque matin, tu manquais à mon réveil: chaque soir, tu manquais à ma prière; et souvent je me suis surprise à être néglivolte, mais qui pourraient aussi vouloir faire leur soumission. J'ai ordonné qu'un exemplaire de cette

proclamation vous fût remis.

Je reçois de toutes les puissances étrangères des assurances de leurs sentiments amicaux. Cultiver et confirmer ces sentiments, maintenir pure la foi des traités publics et contribuer, autant que mon influence peut s'étendre, à la conservation de la paix générale, tels sont les objets de ma constante sollicitude.

J'ai conclu avec les souverains qui ont figuré au traité de Paris de 1856, une convention relative à l'organisation des Principautés de Moldavie et de Valachie. Ces provinces Roumaines procèdent actuellement à l'établissement, sous l'empire des dispositions de cette convention, de leur nouvelle forme de gouvernement.

Un traité de commerce que j'ai conclu avec l'empereur de Russie, et qui doit vous être présenté, est un indice satisfaisant du rétablissement complet des relations amicales qui, jusqu'à leur malheureuse interruption récente, avaient longtemps subsisté entre nous, à l'avantage mutuel de nos Etats res-

pectifs.

Les mesures que, de concert avec mon allié l'Empereur des Français, j'ai jugé nécessaire d'adopter sur la côte de Chine, ont abouti à un traité qui a empêché une plus ample effusion de sang, et qui donne lieu d'espérer l'ouverture de relations bien plus vaste avec cet empire immense et si populeux.

Une autre traité par moi conclu avec l'Empereur du Japon ouvre une nouvelle carrière à l'activité commerciale dans un pays populeux et très-civilisé qui, jusqu'ici, avait été jalonsement fermé à l'accès des étrangers.

Aussitôt que les ratifications de ces traités auront été échangées, ils vous seront présentés.

J'éprouve une grande satisfaction à vous annoncer que l'Empereur des Français a aboli un système d'émigration des nègres sur la côte orientale d'Afrique. Contre un tel système tendant inévitablement, malgré toute réserve, à l'encouragement de la traite des noirs, mon gouvernement n'a jamais cessé d'adresser à Sa Majesté Impériale, avec l'expression de ses plus vives espérances, celle des plus amicales représentations.

Cet acte de sagesse de la part de Sa Majesté Impériale me fait espérer que les négociations actuellement suivies à Paris pourront tendre à l'abandon complet du système et à la substitution d'une régu-

lière organisation du libre labeur.

L'état de la République mexicaine déchirée par la guerre civile m'a engagée à pousser la longanimité jusqu'aux dernières limites, relativement aux dommages et aux indignités que les résidents anglais ont essuyés de la part des deux parties contendantes.

Les choses en sont à la fin venues à ce point que j'ai été forcée de donner des instructions aux commandants de mes forces navales dans ces mers pour qu'ils exigeassent, et, an besoin, obtinssent par la force, une réparation légitime.

Messieurs de la chambre des communes, j'ai ordonné que le budget de l'année prochaine vous fût présenté. Il a été établi en ayant convenablement égard à l'économie et aux besoins du service public. L'introduction universelle de la puissance de la vapeur dans la guerre maritime rendra nécessaire une augmentation temporaire de dépenses destinées à la réorganisation de la marine auglaise, mais je suis convaincue que vous vous empresserez de voter tous les crédits que vous pourrez juger nécessaires pour un objet d'une aussi vitale importance que le maintien de la puissance maritime de l'Angleterre.

Milords et Messieurs, vos travaux dans les précédentes sessions ont été dirigés utilement sur diverses mesures d'amélioration légale et sociale.

Dans la pensée que de nouvelles mesures d'one nature semblable pourraient être sagement et avantagensement présentées, j'ai désiré que des bills vous soient soumis saus retard afin d'assimiler et modifier les lois relatives aux faillites et à l'insolvabilité, pour réunir en une série de statuts, sous une forme non classée et avec des modifications telles que l'expérience pourra vous les suggérer, les lois relatives aux crimes et aux délits en Angleterre et en Irlande, afin de mettre les propriétaires de terres en Angleterre en état d'obtenir pour euxmêmes un titre inaltérable de leurs propriétés et intérêts, et pour euregistrer ces titres d'une manière simple et sûre.

Votre attention sera appelée sur l'état des lois qui règlent la représentation du peuple au parlement, et je ne puis douter que vous donnerez à ce grave sujet un degré d'attention calme et impartiale, proportionné à la grandeur des intérêts compris dans le

résultat de vos discussions.

Je recommande à votre mûr examen ces propositions, ainsi que d'autres pour l'amendement des lois sur lesquelles votre attention sera appelée à mesure que la marche des affaires publiques le permettra, et je désire vivement que vos délibérations soient dirigées de manière à assurer la stabilité du trône, le maintien et l'amélioration de nos institutions, le bien être général et le bonheur de mon peuple.

Voici le texte de la note adressée au cabinet autrichien par M. le comte de Cavour, et dont il est fait mention dans notre revue politique:

« A Son Excellence le comte Buol-Schauenstein.

» Turia, 25 novembre 1858.

» Monsieur le comte,

» La convention douanière qui a été conclue le 5 octobre 1857, entre l'Autriche et le duché de Modène, m'engage à adresser quelques observations à Votre Excellence. Par l'article XV du traité de commerce et de navigation conclu, en 1851, entre la Sardaigne et l'Autriche, il a été stipulé que toutes les réductions, remises de droits et autres faveurs qui seraient à l'avenir accordées aux autres Etats par le gouvernement impérial seraient aussi étendues gratuitement à la Sardaigne. La Sardaigne, de son côté, a pris envers l'Autriche le même engagement. Dans un article séparé, qui a été annexé à ce traité, il est dit que les avantages et les faveurs qui seraient accordées à d'autres Etats, par suite d'une union douanière complète, no pourraient pas être regardés comme contraires au principe de réciprocité ci-dessus énoncé.

» L'année suivante, c'est à-dire en 1852, l'Autriche a formé une ligue donanière avec les duchés de Modène et de Parme. Par cet acte, le gouvernement impérial accordait à ces deux Etats italiens des réductions très-considérables sur les droits d'importation, d'exportation et de transit. L'article séparé du traité de 1851 autorisait évidemment l'Autriche à agir ainsi, sans violer le principe établi de réciprocité, et le gouvernement du roi n'a élevé de ce chef aucune réclamation.

» L'anion douanière conclue entre l'Autriche et les duchés italiens devait rester en vigueur pendant cinq ans. A l'expiration de ce terme, les parties contractantes se sont réservé le droit d'abandonner l'union ou d'y proposer les changements qui leur

sembleraient convenables.

» L'expérience ayant démontré que l'union ne répondait pas aux intérêts de Modène et de Parme, ces deux Etats ont déclaré, en temps atile, qu'ils n'étaient pas disposés à la renonveler. L'union cessa de fait au mois d'octobre 1857.

» Cependant, le 5 du même mois, un antre traité fut conclu, non plus, cette fois, entre les trois Etats, mais seulement entre l'Autriche et Modène. Bien qu'on ait donné à ce traité le nom d'union douanière, il résulte de l'examen anquel l'a soumis le gouvernement sarde, qu'il ne constitue pas cette union douanière complète qui est prévue dans l'article séparé de notre traité de 1854, et qu'eu coaséquence nous avons le droit d'exiger et d'obtenir, en vertu de la disposition exprimée dans l'article 15, les droits accordés an duché de Modène. C'est-là, Monsieur le comte, ce que la présente dépêche a pour but de vous démontrer.

a Une union douanière n'est rien autre chose que la fusion des intérêts douanièrs de deux ou de plusieurs Etats. Elle suppose donc nécessairement certaines conditions préalables et essentielles. Si ces conditions, ou la plus grande partie d'entre elles, n'existaient pas, il n'y aurait pas réellement d'union ou de ligue douanière, mais un simple traité de commerce et de douane, quelque nom et quelqué forme que l'on ait donnés d'ailleurs à l'arrangement intervenu entre les Etats contractants. Ces conditions se réduisent à quatre.

» 1° Uniformité de tarifs par rapport au commerce avec l'étranger, c'est-à-dire uniformité des lois qui régissent l'exportation et le transit; 2° libre échange des produits des pays unis; 3° unité des frontières douanières entre les deux Etats vis-à-vis des Etats étrangers, et par conséquent suppression de la ligne de douane entre les Etats unis; 4° communauté des revenus douanièrs et partage proportionnel de ces revenus entre les Etats participants, d'après des

bases établies à l'avance.

» Les différentes unions douanières qui ont été formées en Europe sont basées exactement sur les principes que je viens d'indiquer brièvement. Il est à peine besoin de rappeler le Zollverein allemand et le traité de 1833, mais la convention de 1852 entre l'Autriche, Modène et Parme, fournirait contre l'Autriche une preuve d'autant plus frappante, que c'est l'Autriche qui a conclu le traité et qui a dirigé cette union. Je crois superflu, Monsieur le comte, d'énumérer ici les différentes dispositions de cette convention, et je me bornerai simplement à mentionner les articles 4, 5, 6, 16, 17, 20 et 21 de la convention donanière allemande de 1833, et les articles 1, 2, 8, 10, 12, 18, 23 et 21 de la convention austro-italienne de 1852.

gente, distraite, parce que je songeais à toi, et t'evoquais dans ma mémoire. C'était terrible, sais-tu bien? Enfin, te voici... et je suis heureuse, oh! oui, heureuse!

- Heureuse, mon Emma?... répéta Louise en souriant avec finesse. Et pourquoi ce soupir?
- Ne prends pas garde à cela: Vois-tu, Louise, on s'habitue à tout, à être mélancolique et rêveuse, aussi bien que folàtre et insouciante.
 - Tu étais gaie, à notre couvent.
- —J'en conviens; mais, alors, j'avais un an de moins; j'étais dans un lieu où l'ou n'a pas besoin de penser; je n'avais pas franchi le seuil redoutable du monde.
- —Mais la famille où tu es rentrée te chérit et a dû t'offrir tant de satisfactions!...
- Si j'étais assez égoïste pour ne m'occuper que de mes satisfactions personnelles, je pourrais, en effet, mener l'existence la plus douce auprès de mou beau-frère, qui me témoigne tant d'amitié; de ma sœur, si aimable et si affectueuse. La société nombreuse qui passe devant moi me fournirait aussi d'amples distrations. Mais je sens parfois ce qu'il y a de vide dans cette existence de salon où l'on se prend et se quitte avec une facilité pleine d'indifférence; je me demande où aboutissent tous ces plaisirs qui se succèdent sans relâche, et, bien que je n'aie suivi ma sœur que de loin, car elle est intrépide, dans les fêtes de l'hiver defnier, j'en éprouve

dejà une véritable lassitude. Mon Dieu! qu'est ce donc quand, jusqu'au bout, l'on s'impose comme un devoir ce mouvement perpétuel qui brise le corps et énerve l'esprit!... Franchement, si, comme moi, l'on y réfléchissait, le courage pourrait faillir. Veux-tu que j'achève ma pensée? Les salons sont des champs de bataille où l'on tombe avec des roses au front et des diamants au corsage. Cela m'a frappée; il y avait tant de distance de notre pieuse maison de Blois au brillant et bruyant hôtel de Montglars!.... Mais j'ai soin de garder pour moi ces réflexions, qui désobligeraient le marquis et ma sœur.

— En vérité, tu m'effraies, dit Louise en joignant les mains, moi qui me faisais de si belles idées du monde!

- Tu ne tarderas pas à être détrompée.

Laisse-moi mes illusions. J'en ai besoin, d'ailleurs.
Pauvre Louise! si je pouvais avoir jeté du trouble

dans ton esprit, je me le reprocherais comme une mauvai-e action.

Louise embrassa son amie et lui répondit :

- Rassure-toi. Si j'ai eu quelques pressentiments pénibles, ce n'est pas à toi à te les imputer. Mais, vois-tu? depuis mon arrivée, et c'est bien récent cependant, je me suis aperçue de choses qui m'ont contristée.
 - Qu'est-ce donc?... demanda Emma.
- Mile d'Orban regarda avec précaution autour d'elle.

 Tu sais, dit-elle, combien mon frère est bon et gé-

- Oui, la loyaute même; le plus noble caractère, l'âme la plus modeste et la plus dévouée.
- Que tu me fais plaisir en parlant ainsi! Et bien! ma chère, j'ai peur qu'Alexis ne soit malheureux.

— Que dis-tu?

- Mon frère, n'ayant encore que trente ans, a quitté le service et donné sa démission de chef d'escadrons lorsqu'il s'est marié à M¹¹º Mathilde Nicart, fille unique d'un maître de forges. C'était un parti considérable; M¹¹º Nicart était en possession de sa fortune. Mais ce ne fut point une fortune que mon frère songea à épouser : de pareilles idées eussent été au-dessous de lui. Il avait vu Mathilde, dont l'esprit et l'éclatante beauté l'avaient frappé. Pour elle, il refusa une autre alliance plus conforme à son rang. Le mariage se fit. Pour ma part, bien que très-jeune encore et hors d'état de juger, je n'en avais pas conçu bon augure.
- Le vicomte souffre t il ? Son ménage est il divisé ?
- Oh! je n'irai pas si loin. Rien ne me prouve que mon frère ait à souffrir... beaucoup; mais d'abord, il est d'une gravite peu naturelle; puis, il recherche la solitude; et, enfin, il n'y a pas entre lui et Mathilde cet échange cordial de paroles empressées qui fait supposer une intelligence parfaite. Il se tient volontiers dans son cabinet, parmi ses auteurs favoris, taudis que la vicomtesse a toujours entrain soit une affaire d'argent, soit un

- » Voyons maintenant si les dispositions du traité du 6 octobre 1858 s'accordent en tout ou seulement en partie avec ces principes. D'abord, en ce qui concerne l'unité de la législation commerciale, le traité du 5 octobre, après avoir déclaré, dans l'article 1°r, qu'une ligue douanière est formée entre l'Antriche et le duché de Modène, stipule tout de suite, dans le paragraphe 2 de l'article 2, que chacun des deux Etats doit avoir un tarif particulier.
- » 1º Pour les marchandises destinées exclusivement à son propre territoire; 2º pour les marchandises qui se rendent directement de son territoire à l'étranger; 3° pour les marchandises qui ne font que transiter sur son territoire. En exécution de cet article, le duché de Modène a publié, le 14 octobre 1857, un nouveau tarif complètement différent du tarif autrichien.
- » Cette différence porte sur les plus importants objets de consommation, tels que le sucre, le café, les grains, les esprits, le vin, etc., et s'étend presque à tous les prodoits fabriqués et manufacturés. La différence du taris devait rendre pour ainsi dire impossible la liberté réciproque de l'échange territorial entre les deux Etats. En effet, l'article 5 porte que par suite de la différence entre les tarifs spéciaux prévus par l'article 2, il a été nécessaire d'établir plusieurs exceptions à la règle du libre échange, et que les parties contractantes sont d'accord sur les droits que doit payer chaque objet.
- a Une annexe au traité contient, en conséquence, un tarif auquel est soumis le commerce portant sur les productions des deux Etats. La différence du tarif et la non-liberté du commerce entre l'Autriche et Modène out, en outre, rendu nécessaire le maintien de frontières donanières distinctes. L'article 11 déclafe, en effet, qu'une ligne de donanes a tarif spécial séparera les deux Etats. Le principe de la communauté pour les revenus des douanes est complètement et expressément écarté par l'article 14.
- » Il résulte de ce qui précède, qu'aucune des bases qui font une union donanière réelle n'a été maintenue par le traité du 5 octobre 1857. Il n'y a ni unité de tarifs, ni liberté du commerce, ni unité de froutières, ni communauté de revenu. Bien loin donc de former cette union douanière complète qui est expressément exigée par le traité de 1851 entre la Sardaigne et l'Antriche, le traité entre l'Autriche et Modène ne contient pas même les dispositions d'une union incomplète. Ce n'est, en réalité, qu'un simple traité de commerce et de douaue avec quelques clauses plus ou moins libérales, auquel on a cru pouvoir donner le nom d'union douanière.
- » Dans ces circonstances, le gouvernement du roi se trouve dans le cas de réclamer et d'obtenir tont de suite, à titre gratuit, du gouvernement autrichien toutes les facilités et faveurs qui ont élé accordées au duché de Modène par le traité du 5 octobre, ainsi que le porte l'article 15 de notre traité
- » Je ne doute pas que le gouvernement impérial, reconnaissant la justice et le bon droit de notre réclamation, basée sur un traité clair et précis, ne tarde à prendre les dispositions nécessaires pour que notre commerce soit mis à même de jouir désormais des avantages qui sont assurés au commerce de Modène. C'est dans cet espoir que je m'adresse

en toute confiance au jugement éclairé de Votre Excellence, et je saisis l'occasion, etc.

(Le Pays.) DE CAYOUR.

FAITS DIVERS.

Une dépêche télégraphique, arrivée à la préfecture de Saint-Brieuc, annonce que le conseil d'Etat a adopté à l'unanimité le tracé par le littoral du chemin de fer de Rennes à Brest.

-- Un fait statisfique aussi rare que curieux s'est produit en 1838 dans la paroisse de Cossonay : il y a en 44 naissances, dont 22 garçons et 22 filles, et le même nombre de décès, dont 22 masculins et 22 féminins ; en sorte que non-seulement la population est restée stationnaire, mais qu'elle se compose exactement des mêmes eléments qu'à la fin de l'année précédente.

Avec cette admirable persistance qui caractérise leur race, les Anglais continuent à rechercher l'infortuné sir John Franklin

Le capilaine Mac Clintock, après avoir passé l'hiver, du 18 août 1857 au 25 avril 1858, emprisonné dans les glaces dans la baie de Melleville, a vu son bâtiment le Fox transporte par la banquise du 71° au 63° degré vers le sud c'esta dire qu'il a recel·le 100 de 100 d le sud, c'est-à-dire qu'il a recule de douze cents milles

Au 24 mai 4838, l'expédition se trouvait dans les parages de l'île groënlandaise de Disko; le capitaine Mac Clintock comptant profiter de l'eté pour atteindre l'île de Bochey, où Franklin passa son premier hivernage, et de là, pousser par la passe de l'eel; jusqu'à la fish River, lien où s'arrêtent jusqu'à present les vestiges de l'expédition de Franklin.

Le Fox avait encore pour dix-sept mois de poisson salé, et pour reize de conserves de viande, de sorte qu'il pent passer un troisième hiver dans les régions arc-tiques. L'état sanitaire était très-satisfaisant, il n'était survenu qu'une scule mort depuis le départ.

Pour faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

C'est lundi 7 février, que Sa Majesté doit faire en personne, au palais du Louvre et dans la nouvelle salle des Etats, l'ouverture de la session législative

Un télégramme de Corfon, en date du 29 janvier, nous apprend qu'une commission a été chargée par le parlement ionien de préparer an projet d'union. Sur ces entrefaites, M. Gladstone aurait adressé aux chambres un message, dans lequel il déclare ce procédé inconstitutionnel.

Le lord haut-commissaire de Sa Majesté Britannique aurait ajouté que l'on pourrait tout au plus admettre le droit de pétition à co sujet. L'affaire en était là aux dernières nouvelles. (Le Pays.)

PATE DE REGNAULT AINÉ.

Son efficacité contre les rhume, catarrhe, enrouement, grippe et irritation de poitrine est prouvée par quarante années de succès.

Un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa compo-

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribonaux de Paris et de

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULT AINÉ, inventeur. - Une instruction est jointe à chaque boîte. -Dépôts: à Paris, rue Caumartin, 45, et dans toutes les bonnes pharmacies de la France et de l'Etran-

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE. Du 28 janvier au 4 février 1859.

La liquidation s'est opérée en baisse et dans les con-ditions ordinaires. Telle est l'importance des positions engagées à la baisse actuellement, que le report s'est presque complètement effacé. Les vendeurs épronvaient les plus grandes difficultés à se faire reporter, et beau-coup d'entre eux ont été obligés de liquider leurs opéra-tions par des rachats. C'est ce qui a contribué à soutenir les cours de la rente au-dessus de 68 fr.

Le marché a été très-faible cette semaine, et les difficultés de la liquidation n'ont pas pu le raffermir. Il y a peu d'affaires nouvelles eugagées. La nature des préoccupations auxquelles chacun est livré entretient de continuelles hé-itations. Il ne se fera rien, et personne n'osera pren-dre une attitude décisive avant l'ouverture du Corps-Légistant. Ou est, en effet, dans l'attente des paroles solennelles qui se feront entendre à cette occasion. Aujourd'hui, la Bourse, qui avait ouvert dans des circonstau-ces assez favorables, s'est close sous l'empire d'une panique malheureuse. Le discours d'ouverture du Parlement anglais a été le prétexte de ce mouvement de baisse, qui a eclate avec beaucoup de véhémence

La rente 3 0/0, qui était restée en liquidation à 68 10, et qui avait flechi de 5 centimes le lendemain, est tombée en quelques instants de 68 20 à 67 65. Les autres valeurs, entraînées par cet exemple, out toutes éprouvé une baisse considérable. Le Crédit mobilière est descendu.

Les chemins de fer, dont la liquidation s'était faite avec assez de facilité, grâce à des reports extrémement modérés, ont fléchi également dans une proportion assez forte. Le Lyon est tombé à 830, l'Orleans à 1300, le Nord à 925, l'Est à 675, l'Ouest à 590, le Midi à 315. Les chemins étrangers n'ont pas été épargnes non plus. Les Autrichiens sont restés à 850 les Lombards à 848 Les Autrichiens sont restes à 550, les Lombards à 515. Les Séville à Cadix étaient plus fermes à 505 fr.

Les actions du Crédit soncier donnent toujours lieu à des affaires suivies , et sont recherchées par les capitaux de placement , qui s'inquiétent peu des fluctuations des cours. Il en est de même des obligations de cette Société, dont les prix se maintiennent très fermes.

La Caisse centrale de l'Industrie est ferme de 97 50 à La Carse centrale de l'Industrie est terme de 97 50 à 100 fr. Le Comptoir Bonnard se tient à 60 fr. Les Docks Napoléon donnent lieu à des transactions très-animées. On a délivré en janvier des warrants pour plus de 4 millions, et en décembre pour plus de 3 millions.

Les obligations françaises et étrangères sont toujours le placement favori des capitatax serieux. Ils se portent voluntiers malgré la situation, sur les obligations de la comptant de la capital de

volontiers, malgré la situation, sur les obligations du chemin de fer de Galveston, actuellement en émission, et dont le revenu est de 8 0/0.

A. DUPORT.

(Correspondance générale de l'Industrie).

BOURSE DU 3 FÉVRIER.

3 p. 0/0 bai-se 80 cent. - Fermé à 67 40 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 96 50. BOURSE DU 4 FÉVRIER

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 66 90 4 1/2 p. 0/0 baisse 70 cent. - Ferme a 95 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

procès avec un locataire ou un fermier, et qu'elle s'est créé, en dehors du cercle habituel de la vie, une agita-

Après quelques moments donnés à la réflexion, Emma se dirigea en silence vers un parterre que le mois de mai venait de parer des plus vives couleurs. Là, elle se baissa et se mit à cueillir des fleurs qu'elle choisit et disposa soigneusement.

Que fais-tu? dit Louise, étonnée.

- Ne le devines-tu pas? Je fais un bouquet à ton in-

- Bonne Emma!

Ce bouquet, tu le garderas, n'est-ce pas, en souvenir de notre réunion après une année d'absence ?

- Oui! oui, je le garderai.

-Et si nous devions être séparées encore, ce gage visible te parlerait de moi!

Emma, pas de ces tristes prédictions, je t'en sup-

- Est-ce qu'on sait !... Louise, personne n'est moins maltre de sa distinée que nous autres femmes. Chacun de nous ignore le nom qu'elle aura à porter. Et puis, il y a dans l'avenir, dans le mariage, tant de chances fâcheuses pour une seule favorable !... Ici , par exemple , j'ai sous les yeux un ménage où , par d'autres causes et par l'effet de caractères opposés, se reproduit ce qui se passe entre con frère et la vicomtesse...

— Moi qui croyais que le paradis sur terre était à l'hôtel Montglars!

- Ce n'est pas non plus l'enfer, se hâta d'ajouter Emma. Loin de moi l'idée d'accuser mon beau-frère : il est plein de qualités; en amitié surtout il est dévoué; pour rendre un service il est empresse au point de compter les minutes. Mais...

- Mais?

- Chut! c'est lui... avec ton frère.

MM. de Montglars et d'Orban venaient de déboucher d'une allée tournante qui conduisait au parterre. Ils paraissaient causer vivement, et on eût pu entendre le marquis dire très-haut :

- Morbleu! mon cher, tu es d'une faiblesse déplora-

Louise courut en enfant au-devant de son frère. Emma avait salué de loin avec grâce e terrogé d'un regard rapide le visage contracte du vi-

Si Louise et Emma offraient entre elles une frappante analogie de traits, jetés en quelque sorte dans le même moule par la même éducation, en revanche, il y avait disparité complète entre Félix de Montglars et Alexis d'Orban. Le premier avait cet air degage, vif et déterminé, qui indique la fermeté d'esprit et la liberté de position. Il était petit, bien pris dans sa taille souple et élégante, très recherché dans sa mise, et avait retroussé avec

un soin particulier les coins aigus de sa moustache brune. Déjà prêt pour sortir, il tenait un stick à pomme de cornaline, qu'il maniait avec grâce. Tout dans son maintien, dans son allure, indiquait clairement un des héros du sport, un de ces gentilhommes modernes gressés d'Anglais, qui affectent des usages d'outre-Manche et jettent dans leur conversation tant de mots britanniques, qu'ils semblent ne plus parler qu'une langue hybride. Le second, nous l'avons dit, formait avec son ami une vivante antithèse. Grand, et vêtu presque militairement, il avait conservé toutes les apparences de son aucien état; l'officier paraissait sous l'homme revenu à la vie privée; quelque chose d'austère et de concentré se lisait sur sa physionomie, qui trabissait une certaine lassitude. A la boutonnière de sa redingote, fermant droit, était noué le ruban de la Légion-d'Honneur. Il était ganté de noir, tandis que le marquis avait les mains étroitement emprisonnées dans des gants paille. Ces nuances peuvent servir à distinguer les deux amis, lies par le cœur et par l'habitude de se voir depuis le collège, mais, à tous égards, complètement dissemblables. L'on était l'image de l'indépendance, jalouse de ses mouvements et de son bien être ; l'autre, celle de la déférence craintive , sans abaissement toutesois, mais qui cède par amour de la

(La suite au prochain numéro.)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

WENDER IE Une grande Maison, AVEC COUR ET JARDINS, Située à Saumur.

Rue de la Visitation, nº 2, sur le bord de la Loire.

S'adresser à Mme MESNET-COSNARD, ou à M° CLOUARD.

Etude de Mº LEROUX, notaire à Saumur.

VIDINID De Coupe de Chataigniers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de Me LEROUX, notaire à Saumur,

Le samedi 12 février 1859, La Chataigneraie du bois des Puée ou de Feline.

La portion à vendre est comprise dans deux coupes seulement, dont l'une est âgée de 6 ans et l'autre de 7 (55)

Etude de Mº LEROUX, notaire à Saumur.

UNE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à Mme veuve LEBLANG. Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Consistant en plusieurs corps de bâtiments, servitudes, caves, cour et jardin de la contenance d'environ 5 ares 50 centiares; joignant d'un côté Taveau, d'autre côté Dézé, d'un bout les héritiers Salmon, d'autre bout la grande route.

S'adresser à Mme veuve LEBLANC, qui habite la maison, et audit Me LEROUX.

A VENDRE

Bois de Charpente de Bouillard, Voliges et Chevrons.

S'adresser à M. Du Baut, au Coudray.

Etude de Mº TOUCHALEAUME, notaire à Saumor.

WIEINIDER EE A L'AMIABLE,

UNE MAISON, Sise à Saumur, à l'angle des rues St-Nicolas et de la Maréchalerie,

Ayant façades sur ces deux rues. S'adresser, pour traiter, audit no-(24)

A WENDER OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres a fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre. S'adresser à M. Budan, maître d'hô-

A VENDRE

1º Denx petites FERMES, commune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

WIND ME ME Pour la Saint-Jean 1859, UNE MAISON,

Rue de la Petite-Douve, nº 9. S'adresser à Mme veuve Camain-Masse, demeurant dans ladite maison

C ME MD ME ME DE SUITE,

Un Fonds DE SELLIER CARROSSIER.

Situé à Saumur, Dans le quartier le plus commerçant. S'adresser au bureau du Journal.

A VENDEE

Une MAISON (Café-Saumurois), sise rue Saint-Nicolas, nº 3. S'adresser à Me Le Blaye, notaire. A WIRKNIDIR IR A RENTE VIAGÈRE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine,

Avec cellier, cave, pressoir, écurie, cour, puits et vigne y attenant, contenant 27 ares 50 centiares.

S'adresser à M. Coulombu, propriétaire, en ladite maison, on à Me DUTERME, notaire à Saumur.

WINCING DE DE UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires définitive,

Dans une localité de 15 mille âmes, où il s'imprime deux journaux, plusieurs labeurs, ayant un matériel considérable, deux jolies presses en fer.

Bénéfices nets par an: 4,000 fr. bien

Prix: 10,000 fr. - Facilités de paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place du Synode, nº 1, à Saintes (Charente-Inferieure).

12 ANS DE SUCCÈS ET 10 MÉDAILLES DE RÉCOMPENSE

8,r. Paradis Poisre LOUIT FRÈRES ET CO

Usine à vapeur et Maison à Bordeaux

SUCCURSALE 9, rue de l'Arbre

PARIS. TO THE OTH MARSEILLE.

Dans toutes les principales maisons de comestibles de France et de l'Étranger.

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles. GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infaillible.

Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien.



TOPIQUE PORTUGAIS

3. rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.

LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. - Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAITRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les moutons malades du PIÉTAIN et sur les BOEUFS et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le seul sans concurrence.

Dépôt : chez MM. les pharmaciens, à Saumur.

(512)

Saumur, imprimerie de P.M.-E. GODET.

NES NAPOLEONIENNES

Année 1859

50 centimes

POUR 1859 11. ANNÉE

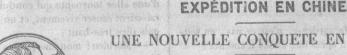
CHERBOURG ET VOYAGE

DE LL. MM. EN BRETAGNE ET EN NORMANDIE

ORPHELINAT DU PRINCE IMPERIAL

SOCIETES DE SECOURS MUTUELS

ALBUM NAPOLEONIEN



UNE NOUVELLE CONQUETE EN AFRIQUE

LES MILITAIRES ADMIS AUX PRIX DE VERTU

PRINCIPAUX ÉVÊNEMENTS DE L'ANNÉE

ÉTAT DE L'ARMÉE FRANÇAISE

Un joli volume de 128 pages, orné de Gravures et Portraits.

PRIX 50 CENTIMES.

En cette ville, chez tous les libraires; dans les localités sans libraire, auprès des colporteurs, et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinet, 3. IL Y A DES EXEMPLAIRES ESTAMPILLÉS.